

Tollé face à la destruction prochaine de stocks d'embryons

Selon la loi de bioéthique de 2021, des milliers d'échantillons conçus à partir d'un don anonyme devront être bientôt supprimés. Lever de boucliers chez les soignants, les patients et les associations.

Bérangère Lepetit

« **C'EST EXTRÊMEMENT violent !** On parle d'être humains en devenir ! » Florence, 39 ans, ne s'en remet pas. Cette jeune mère, qui a accouché il y a quelques semaines de son premier enfant, conçu par PMA (procréation médicalement assistée), a appris il y a peu que ses deux embryons congelés encore en stock devaient être détruits à partir du 31 mars, en vertu de la dernière loi de bioéthique dite « PMA pour toutes » de 2021. « J'ai l'impression qu'on va tuer les frères et sœurs potentiels de mon bébé », lâche-t-elle.

Comme Florence, des centaines et des centaines de couples et de femmes actuellement en parcours PMA sont actuellement concernés par cette évolution de la loi, sans parfois même le savoir. Leurs embryons congelés dans le cadre de tels parcours ont été obtenus avec des gamètes – du sperme et des ovocytes – dit « ancien régime », c'est-à-dire pour lesquels l'anonymat du donneur a été garanti.

Or, la loi a évolué. La levée de l'anonymat des donneurs, qui prévaut depuis le 1^{er} septembre 2022, change la donne. Pour harmoniser le sort des enfants à naître par PMA, un décret, pris en application de la loi de bioéthique de 2021, stipule qu'à compter du 31 mars ne pourront plus être utilisés lors de PMA « que les gamètes et les embryons [...] pour lesquels les donneurs ont



Plus de 10 000 couples et femme seraient concernés par la destruction d'un embryon congelé.

consenti à [...] la communication de leur identité ». Les autres, que ce soient les stocks de sperme dits « ancien régime » ou les embryons conçus à partir de ce sperme, devront être détruits.

Les temps d'attente ne cessent de s'allonger

« C'est une aberration ! », tempêtent les associations, à l'instar du Collectif BAMP. « En 2022, on nous promettait un grand plan contre l'infertilité ! Aujourd'hui, on détruit des embryons ! », s'éleve dans une tribune cette association de patients et ex-patients de PMA, qui juge cette décision « inacceptable, arbitraire et

injuste », et estime « qu'elle ne respecte ni les projets parentaux, ni les engagements pris envers les donneurs, ni le travail des soignants, ni la loi ». « C'est un véritable tollé », renchérit Vanessa Mercier, porte-parole de l'association Mam'EnSolo, qui accompagne les femmes célibataires désireuses d'avoir un enfant.

Dans les centres de PMA, dans les cliniques et les hôpitaux partout en France, l'opposition est également vive à ce sujet alors que les temps d'attente pour les parcours de PMA ne cessent de s'allonger. « On peut estimer à plus de 10 000 les couples et les femmes concernés par

cette situation, c'est impensable, cela va couper les gens au milieu de leur projet parental », juge Mikaël Agopianz, gynécologue, chef de service en PMA à Nancy (Meurthe-et-Moselle). Sans parler des pertes de chance pour les femmes qui approchent des 45 ans et dont la fertilité baisse d'année en année.

Les professionnels de santé dénoncent aussi le « désordre » ainsi semé dans certaines familles où, au sein d'une même fratrie née par PMA, certains enfants pourront disposer des données identifiantes de leur donneur et d'autres non. « C'est une incohérence totale, cela va être une injusti-

ce et un vrai casse-tête pour les familles. Le ministère doit se rendre compte qu'il s'est trompé », vitupère Samir Hamamah, chef de service au CHU de Montpellier (Hérault) et président de la Fédération française d'étude de la reproduction. Dans son centre d'aide à la procréation, une centaine de couples sont concernés, pour quelque 150 embryons congelés.

La piste d'un moratoire

« Le ministère va bientôt trancher », tempore-t-on du côté de l'Agence de la biomédecine. Selon nos informations, la possibilité de mettre en place un moratoire sur l'application de la loi, jusqu'en septembre 2026, serait actuellement étudiée par les autorités sanitaires. L'idée étant d'anticiper la situation et de permettre aux femmes et aux couples de se servir de leurs embryons avant cette date.

Une réunion d'étape est prévue autour du 10 mars pour évoquer ce scénario. Mais cette solution est d'ores et déjà rejetée par certains professionnels de santé, comme Samir Hamamah, qui exige la sauvegarde des embryons.

« Il y a des femmes, des couples qui attendent des années de pouvoir avoir des embryons, je trouve ça impensable qu'éthiquement, juridiquement, cela soit même possible d'envisager cette destruction », soupire Mahaut, jeune mère de 36 ans, qui dispose, dans un centre à Nancy (Lorraine), de cinq embryons dits « ancien régime ».



C'est impensable, cela va couper les gens au milieu de leur projet parental

Mikaël Agopianz, gynécologue, chef de service en PMA à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Grève pour la reconnaissance des femmes dans l'Église

Un appel est lancé à l'échelle mondiale chez les catholiques pour dénoncer les inégalités à leur encontre.

Christine Mateus

DANS LES PAROISSES, elles font la catéchèse, préparent les célébrations, accompagnent les familles en deuil... Que se passerait-il si ce travail bénévole n'était plus effectué par les femmes dans l'Église ? Pour la première fois, un appel à la grève, destiné à ces femmes catholiques de l'ombre, a été lancé à partir de ce mercredi et jusqu'au 12 avril, soit pendant toute la durée du carême.

Un mouvement mondial initié par l'association améri-

caine Women's Ordination Conference, et nommé Catholic Women Strike, repris en France par une association féministe catholique, le Comité de la jupe. Objectif ? « Dénoncer les inégalités femmes-hommes persistantes au sein de l'Église catholique », expose-t-elle.

Même si la majorité des paroisses peinerait à survivre sans l'engagement des femmes, ces dernières restent écartées des prises de décision à tous les niveaux de l'institution. Seul le curé est décisionnaire, comme l'est l'évêque en

son diocèse. « Soit deux hommes dont tout dépend. Comme en entreprise, il existe un plafond de verre dans l'Église que l'on appelle *le verrou sacerdotal*. Il exclut les femmes des responsabilités sur le terrain comme de la gouvernance dont nous voulons une réforme globale », insiste Adeline Fermanian, coprésidente du Comité de la jupe.

« Faire grève ne veut pas forcément dire arrêter toute activité, précise-t-elle. Il est possible de mettre en place des signes visibles de soutien à cette initiative, d'en parler lors

de réunions », ajoute la responsable. L'association invite également les paroissiens à s'investir dans ce mouvement comme écrire une lettre à l'évêque ou aux responsables de l'Église autour de chez eux, publier les revendications sur les réseaux sociaux...

« Une génération de jeunes prêtres conservateurs »

« Je soutiens cette grève à fond, lance l'historienne Annie Crépin, coprésidente de la CEPFE (Commission d'étude sur la place des femmes dans l'Église). D'autant que je consi-

derais un retour en arrière avec une génération de jeunes prêtres très conservateurs. Ce sont des filles qui ne peuvent plus être enfants de chœur, une association comme Féminisme en Église exclue de la paroisse Saint-Pierre de Montrouge », énumère-t-elle.

Certes, le Vatican a dernièrement nommé trois femmes à des postes clés : Raffaella Giuliani, secrétaire de la Commission pontificale d'archéologie sacrée ; Antonella Sciarone Alibrandi, sous-secrétaire du dicastère pour la culture et l'éducation, ainsi

que Simona Brambilla, première préfète. Au cours de son pontificat, François a fait passer la proportion de femmes, parmi ceux qui travaillent au Saint-Siège, de 19,2 % à 23,4 %, selon Vatican News.

« C'est un bon signal car ce sont des vrais postes de pouvoir », juge Adeline Fermanian. Mais on ne touche pas au nœud du problème qui reste le pouvoir des sacrements. Quand est-ce qu'une femme pourra enseigner, prêcher... ? Ce verrou-là ne saute pas », déplore la coprésidente du Comité de la jupe.